

CYBER Bulletin Novembre

[Campaign Preview](#)[HTML Source](#)[Plain-Text Email](#)[Details](#)

Vous êtes membre et avez une question ? Composez le 1-800-363-6688 (poste 245) ou [CLIQUEZ ICI](#) !

INFORMATIONS IMPORTANTES

LES SERVICES DE CITOYENNETÉ ET D'IMMIGRATION DES ÉTATS-UNIS (USCIS) ANNONCENT UNE HAUSSE DES FRAIS DE PERMIS

Le 15 décembre 2016 est le dernier jour pour soumettre des demandes P2 aux frais actuels.

Tel qu'annoncé en fin de printemps dernier, les Services de citoyenneté et d'immigration des États-Unis (USCIS) ont proposé une hausse des frais pour les demandes de catégories O et P. L'AFM, ainsi que sa coalition de longue date (basée aux États-Unis) formée d'organismes à but non lucratif dans le domaine des arts, a vigoureusement fait pression contre toute augmentation. Malgré ces efforts concertés, les USCIS ont annoncé la semaine dernière une hausse importante (42 %) des frais pour les demandes de catégories O et P, qui passeront de 325 \$US à 460 \$US.

Bien entendu, l'AFM reconnaît que cette hausse représente une charge supplémentaire considérable pour ses membres du Canada, les musiciens à travers le monde et les demandeurs de permis d'artiste comme l'AFM.

Le 2 novembre, l'USCIS tiendra une teleconference pour discuter avec leurs intervenants reconnus du secteur américain des arts à but non lucratif. La position et les arguments de l'AFM et des autres parties consisteront à insister que l'USCIS prenne des mesures pour offrir une bonne qualité de service, et à faire pression pour uniformiser et raccourcir considérablement les délais de traitement – surtout maintenant que l'USCIS ont augmenté les frais.

Présentement, pour éviter de payer les nouveaux frais, veuillez soumettre les demandes P2 complétées au bureau canadien de l'AFM (FCM) en vous assurant qu'elles seront reçues au plus tard le lundi 19 décembre 2016. Les demandes reçues le ou après le 20 décembre 2016 devront être accompagnées des frais de 460 \$US.

De plus, nous vous rappelons que vous devriez prévoir des délais de traitement d'environ 120 jours/4 mois (sauf pour les demandes en traitement accéléré). L'USCIS peut augmenter ou diminuer ces délais approximatifs sans préavis. L'équipe administrative P2 de l'AFM assure un suivi hebdomadaire de la progression du traitement des demandes afin de fournir des estimations utiles concernant les délais de traitement.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, surtout quand on connaît les délais de traitement et les frais, le processus de demande de visa d'artiste de l'USCIS est beaucoup plus simple et plus abordable pour les Canadiens qu'il ne l'est pour tous les autres musiciens du globe, qui entrent aux États-Unis..

Pour toute information supplémentaire ou question concernant les initiatives de lobbying de l'AFM visant à améliorer l'accès aux États-Unis, ou encore le rôle de l'AFM en tant que demandeur de permis d'artiste, veuillez contacter, par courriel, Liana White, Directrice générale de l'AFM/FCM, white@afm.org .





NOUVELLE ENTENTE GMMQ-ADISQ

Les parties font preuve de créativité à l'égard des nouvelles conditions minimales de travail des musiciens

L'ADISQ et la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec ont récemment conclu un accord portant sur le renouvellement de leur entente collective du spectacle en vigueur depuis 2009.

Délaissant un tarif minimal unique de 118\$ par représentation pour tous les musiciens, la nouvelle entente collective prévoit différents tarifs tenant compte, entre autre, des directeurs musicaux, des musiciens accompagnateurs et des musiciens protagonistes, ainsi que du type de spectacle auquel ils participent.

C'est ainsi que les tarifs minimaux varieront de 125\$ à 405\$ par représentation, avec certains assouplissements pour les représentations de la relève ou de niche, les premières parties, les représentations promotionnelles, le développement à l'international et les salles de moins de 200 places.

La nouvelle entente collective, a été signée le 24 octobre et entrera en vigueur le 8 décembre, pour une période de trois ans. D'ici là, les producteurs et les musiciens sont encore tenus d'appliquer l'entente collective du spectacle de 2009.

AVIS DE COTISATIONS

À partir du **1 janvier 2017** :

- Membre Régulier : **215 \$**
- Membre à vie : **85 \$**

Nous vous rappelons qu'il s'agit de la première augmentation de la cotisation annuelle en 8 ans et que la Guilde n'est plus en mesure d'absorber la hausse de 10\$ de la contribution per capita demandée par l'AFM depuis 2014.

Difficulté à vous connecter au site? Contactez notre service aux membres 1-800-363-6688 (poste 245) ou [CLIQUEZ ICI !](#)

RABAIS AUX MEMBRES

Nouveaux rabais

[Clinique de l'audition Décarie](#)

- Rabais de 50 \$ sur les "bouchons" protecteurs auditifs sur mesure (prix régulier 250 \$ + taxes)
- Tests de dépistage auditif gratuits jusqu'au 1er novembre 2017
- 50% de rabais sur l'achat de piles pour les musiciens porteurs de prothèses auditives (prix régulier pour une boîte de 10 paquets 60 \$)

Nous vous invitons à profiter dès maintenant des rabais disponibles pour les membres de la GMMQ (sur présentation de la carte de membre) chez nos partenaires.

Connectez-vous à votre accès membre sur www.gmmq.com pour consulter la liste complète des rabais disponibles et obtenir les codes promotionnels pour en bénéficier.

[Haut de page](#)

Faites-nous part de vos suggestions! Pour quels produits ou services souhaiteriez-vous avoir des rabais ?

En attendant le prochain cyberbulletin, contactez-nous !

HORAIRES D'OUVERTURE DES BUREAUX DE LA GUILDE

lundi au jeudi : 8h30 à 16h30 // **vendredi** : 8h30 à 15h30

(fermeture entre 12h et 13h)

Téléphone : (514) 842-2866 (Montréal) / (418) 523-0767 (Québec)

N° sans frais : 1-800-363-6688 (Montréal) / 1-888-237-1722 (Québec)



Facebook



Twitter



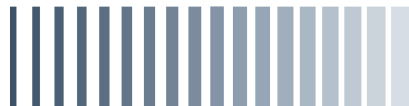
Site web



Nous écrire

Copyright © 2018 *Guilde des musiciens et musiciennes du Québec*, Tous droits réservés.

Vous recevez ce message car vous êtes membre ou employé de la *Guilde des musiciens et musiciennes du Québec*. / You received this email because you are a member or employee of the *Guilde des musiciens et musiciennes du Québec*.

**GUILDE DES MUSIENS
ET MUSIENNES DU QUÉBEC****Notre adresse postale:**

Guilde des musiciens et musiciennes du Québec
505, René Lévesque ouest
Suite 900
Montréal, Qc H2Z 1Y7
Canada

[Add us to your address book](#)

[se désabonner de cette liste d'envoi](#) [mettre à jour vos informations](#)

MailChimp.